



Suspension du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pendant la semaine de relâche 2026

► Pour qui ?

Uniquement pour les enseignantes et enseignants qui bénéficieront d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption pendant la semaine de relâche.

Le présent message vise à sensibiliser les enseignantes et les enseignants qui bénéficieront de droits parentaux pour lesquels ils reçoivent à la fois des prestations du Régime québécois d'assurance parentale et l'indemnité complémentaire du Centre de services scolaire (CSS), et ce, pendant la semaine de relâche.

⇒ En fait

Vous devez demander la suspension de vos prestations du RQAP pour la semaine du 1^{er} au 7 mars 2026 inclusivement.

Si toutefois vous recevez uniquement des prestations du RQAP, vous n'avez rien à faire.

⇒ Ce que l'Entente nationale prévoit

L'Entente nationale prévoit que, pendant la semaine de relâche, les congés de maternité, les congés de paternité et les congés pour adoption sont suspendus pendant cette période.

Ainsi, le Centre de services scolaire (CSS) va suspendre votre congé et le versement de vos indemnités complémentaires pendant cette période, pour plutôt vous verser votre salaire régulier à l'aide de l'ajustement 10 mois accumulé.

⇒ Ce que le RAQP considère

Le RQAP considère que la paie régulière qui sera versée pendant la semaine de relâche constitue de la rémunération concurrente.

► Ainsi, une enseignante ou un enseignant qui ne suspend pas ses prestations pendant la semaine de relâche se verra dans l'obligation de déclarer au RQAP le salaire régulier reçu de son CSS, ce qui réduira de manière substantielle les prestations du RQAP versées pour la semaine de relâche.

Pour éviter une telle réduction de vos prestations du RQAP pour la semaine de relâche, il suffit d'accéder à votre dossier en ligne ou de contacter le Service à la clientèle du RQAP, pour suspendre vos prestations pour la semaine du 1^{er} au 7 mars 2026. Vous éviterez, de cette façon, de perdre presque en totalité, une semaine de prestations.

[Services en ligne RQAP](#)